



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Autoroutes et routes

Question écrite n° 9824

Texte de la question

M Jean-Jacques Weber attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, sur la nécessité de mieux éclairer les routes. Il lui rappelle qu'en effet c'est la nuit que se produit près de la moitié des accidents mortels, pour un trafic quatre fois moindre. L'alcoolisme et la fatigue ont certes leur part de responsabilité dans un taux si élevé d'accidents, mais si l'on considère qu'à la seule lueur de ses phares l'automobiliste perd 70 p 100 de son acuité visuelle, on peut se poser la question de l'éclairage. Or, certaines règles essentielles prenant en compte les facteurs d'éblouissement et de confort visuel, par exemple, sont souvent méconnues du public ou même oubliées. Aussi lui demande-t-il s'il serait envisageable d'éclairer les ceintures péri-urbaines, les bretelles et échangeurs d'autoroute, ainsi que les points noirs de rase campagne, sachant qu'un éclairage ponctuel permet également de rompre la monotonie anesthésiante des routes de nuit.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est incontestable que le risque d'accidents est plus grand et la gravité de ces accidents plus importante la nuit que le jour. Cependant, le manque de visibilité n'est pas la seule cause de cette insécurité accrue. L'augmentation des vitesses pratiquées et la fatigue des conducteurs sont à l'origine d'une part importante des accidents de nuit. En ce qui concerne les voiries de rase campagne, des études extrêmement sérieuses ont mis en évidence que l'éclairage n'apportait pas de gain significatif de sécurité. C'est pourquoi il n'existe pas à l'heure actuelle de programme d'extension dans ce domaine. Seuls des sites dangereux responsables d'une proportion anormalement élevée d'accidents de nuit peuvent justifier l'installation d'un éclairage. Par contre, l'éclairage général des autoroutes et voies rapides est prévu dès lors que le trafic moyen y dépasse 50 000 véhicules par jour. De tels seuils ne sont pratiquement atteints qu'aux abords des grandes agglomérations. Cependant, la forte croissance du trafic constatée ces dernières années peut accélérer l'échéance à laquelle certains projets pourraient être pris en considération.

Données clés

Auteur : [M. Weber Jean-Jacques](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9824

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 843